

Conseils pour le logement pour les réfugiés vivant en Ecosse

Comment nous pouvons vous aider



Avril 2011

Housing - how we help - French

Notre Equipe Dédiée au Logement des Réfugiés



Si vous disposez du permis de séjour au Royaume-Uni, nous pouvons vous aider à trouver une solution d'hébergement et à résoudre les problèmes liés à votre logement.

Quel type d'aide pouvez-vous m'apporter ?

Nous pouvons vous fournir des informations et des conseils sur vos droits au logement et vous aider dans les cas suivants :

- Si vous êtes sans-abri
- Votre droit au logement
- Effectuer une demande de logement par l'intermédiaire de la municipalité (council) ou d'une association de logement (housing association)
- Logement par le biais d'une location chez un propriétaire privé
- Harcèlement racial
- Violences domestiques
- Logements surpeuplés
- Trouver des solutions aux problèmes
- Déménager dans une autre région d'Écosse
- Déménager dans une autre région du Royaume-Uni (par exemple l'Angleterre ou Pays de Galles)
- Retards dans les paiements de loyer – ce que vous devez faire si vous ne pouvez pas payer votre loyer dans les temps
- Allocation Logement (Housing Benefit) et l'Allocation de Logement Local (Local Housing Allowance)
- Problèmes de voisinage
- Démarrer un nouveau bail

Nous proposons également des séances collectives d'information et de conseil

Ces séances d'information collectives auront lieu chaque mois dans nos locaux du 5, Cadogan Square à Glasgow. Ces séances proposent des conseils et des informations au sujet des:

- Options d'hébergement - Nous vous expliquerons vos droits généraux une fois que vous disposerez de votre Permis de Résidence (Leave to Remain) au Royaume-Uni
- Problèmes de Sans-Abrisme - nous identifierons vos droits, vos options et ce à quoi vous pouvez vous attendre
- Les associations de logement (Housing Association) – nous vous expliquerons ce qu'est une association de logement et comment faire une demande de logement par son intermédiaire
- Nouveau Bail - nous identifierons vos droits, vos responsabilités et nous vous indiquerons où vous pourrez trouver de quoi meubler votre logement.
- Location privée – nous vous expliquerons ce que signifie la location privée, et les éléments que vous devrez prendre en considération avant de vous engager dans une location privée.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur nos prochaines séances collectives adressez vous à un membre du personnel de notre bureau ou appelez nous au 0800 085 6087.

Comment réserver une place pour participer à une séance collective?

Pour réserver une place afin de pouvoir participer à l'une de nos séances collectives, appelez notre ligne gratuite au 0800 085 6087 ou adressez vous à l'un des membres de notre personnel dans nos bureaux. Cet appel sera gratuit à partir d'un poste fixe mais payant à partir d'un téléphone portable.

Les places sont limitées et distribuées sur la base du 'premier arrivé, premier servi'. Si la séance est complète vous aurez toutefois la possibilité de réserver une place pour la prochaine séance.

Si vous avez besoin des services d'un interprète, veuillez nous en faire part lorsque vous réserverez votre place.

Nous ne disposons malheureusement pas de crèche pour la garde d'enfants.

Comment nous contacter

Il existe deux façons de nous contacter :

- 1 Prenez rendez-vous avec nous pour nous rencontrer au bureau principal en téléphonant au: **0800 085 6087** – cet appel sera gratuit à partir d'un poste fixe mais payant à partir d'un téléphone portable. Nous prendrons vos coordonnées et nous vous rappellerons pour vous donner un rendez-vous.
2. Prenez rendez-vous avec nous au Rosemount Lifelong Learning Centre en téléphonant au **0141 552 3090**. Les rendez-vous au Rosemount ne sont disponibles qu'un mercredi sur deux.